

1. Exiger la transparence comptable pays par pays de la part de toutes les entreprises multinationales, tous secteurs d'activités confondus et la publication de ces informations

Les sommes concernées par l'évasion fiscale seraient de l'ordre de 5 500 milliards d'euros. De plus, certaines études ont révélé qu'en cinq ans, de 2005 à 2010, les fonds placés ont été multipliés par trois, au moment même où les institutions internationales, G20 et OCDE, tentaient timidement de lutter contre ce fléau planétaire. L'Europe est évidemment touchée avec un manque à gagner estimé en décembre dernier par la Commission à 1 000 milliards d'euros par an. Mais les pays en développement ne sont pas non plus épargnés, bien au contraire.

Face aux fraudeurs et à leur imagination sans limites, face à ceux pour qui chaque faille du droit national et international devient une opportunité d'échapper à l'impôt, il faut frapper fort, ensemble, en même temps, et tous azimuts. Au niveau européen des efforts ont déjà été faits, avec pour commencer l'adoption de la Directive CRD IV en avril 2013. Après son entrée en vigueur, les banques auront à faire preuve de plus de transparence en communiquant à la Commission leurs profits, leurs chiffres d'affaires, les impôts qu'elles payent et le nombre de personnes qu'elles emploient. Ce dispositif doit permettre de consolider à terme notre tissu d'entreprises et de favoriser la production et donc la création d'emplois durables. Le Parlement a également adopté en avril 2014 la directive sur la publication d'informations extra-financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, qui doit maintenant être avalisée par le Conseil.

Ensuite, des progrès ont été faits dans le sens de la levée du secret bancaire. Le Luxembourg a accepté que l'échange automatique d'informations s'applique à compter du 1er janvier 2015, et l'Autriche a également cette année fait un pas en faveur d'une meilleure communication des données, démontrant que la « bonne conscience » cède enfin face à la prise de conscience. Dans le même temps l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la France ont décidé que ces échanges d'information sur les comptes et les patrimoines de leurs ressortissants à l'étranger seraient permanents et automatiques.

L'Europe pourrait enfin à l'avenir, se doter d'un équivalent de la loi américaine FACTA (Foreign Account Tax Compliance Act), cette loi qui oblige tous les établissements financiers mondiaux, pas seulement les banques, mais également, les fonds d'investissements, fonds de pension, trusts et fiducies de placement, fondations, à déclarer aux autorités américaines les mouvements affectant les comptes des citoyens américains sous peine de sanctions allant de la surtaxe au retrait de licence bancaire.

Enfin, nous devons aller vers une convergence fiscale et sociale, et c'est ce que prône le programme de "l'Alternative UDI*Modem les Européens" pour ces élections

européennes. À ces fins, nous proposons un nouveau traité de convergence sociale et fiscale, indispensable pour en finir avec les distorsions excessives au sein de l'Union européenne. Nous voulons également accélérer la lutte contre l'évasion, fiscale, la fraude fiscale et les paradis fiscaux à l'intérieur de l'Europe, notamment par la mise en place d'un corps européen de procureurs financiers.



2. Harmoniser les règles fiscales européennes et internationales via l'adoption de mesures contraignantes relatives à la consolidation des assiettes fiscales pour l'impôt sur les sociétés afin de mieux répartir le droit de taxer entre les pays selon des critères objectifs (effectifs, chiffre d'affaires, etc.). Une telle harmonisation permettrait de réconcilier la distribution de l'impôt avec la géographie de l'activité réelle des entreprises.

Au niveau de l'Union européenne il est temps de mettre fin au "dumping fiscal". Pour cela il faut permettre à des pays d'aller plus loin sur le chemin de l'intégration. Nous devons nous donner pour objectif à terme d'avoir un noyau dur au sein de l'Union européenne avec les mêmes règles fiscales car ces disparités là nous fragilisent.

L'harmonisation des règles fiscales à l'échelle mondiale n'est pas à ce jour envisageable. Que les États qui constituent la société internationale se dotent d'un ensemble commun de règles en la matière est une idée bien trop prématurée voire impossible à mettre en œuvre. Néanmoins, loin d'être de simples vœux pieux, des actions européennes sont possibles et souhaitables. Une volonté politique européenne pourrait nous permettre d'en finir avec les paradis fiscaux. Voilà un sujet fort et emblématique dont l'Europe doit dès à présent se saisir; ce qui monterait aussi que lorsqu'elle est animée d'une volonté politique forte, l'Europe peut réellement agir dans l'intérêt de ses citoyens. L'Union européenne peut aussi aider plus efficacement et plus systématiquement les pays en développement à mettre en place une fiscalité équitable, progressive et transparente, en supprimant par exemple toutes les exonérations ou préférences fiscales discrétionnaires pour les multinationales ou les industries d'extraction.



3. S'assurer que les États lèvent les obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes d'entreprises multinationales européennes opérant dans les pays tiers :

Le lancement d'une consultation publique sur "l'avenir du droit européen des sociétés" offre une bonne base de réflexion à cette problématique. Ce qui est certain est que le cadre juridique n'a pas évolué aussi vite que la réalité économique et que les plus gros acteurs économiques, tels que les sociétés globalisées, peuvent profiter de cet état de fait. Ainsi le "voile juridique" sous lequel s'abrite les sociétés mères, dédouane les multinationales des mauvaises pratiques de leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants, puisque leur responsabilité directe n'est pas systématiquement engagée.

En outre, les moyens de recours existants sont faibles. En France, les associations ayant constitué des dossiers s'appuient sur le code pénal, le code du commerce, ou

bien sur les juridictions sociales et essaient de faire évoluer la jurisprudence sur ces questions à défaut d'un cadre législatif spécifique. Les points de contact nationaux censés surveiller la bonne mise en application des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont une autre option, mais dont le fonctionnement mérite encore d'être approfondi.

Des initiatives ont déjà été prises au niveau français avec par exemple la récente proposition de Loi sur le développement de monsieur Canfin à l'Assemblée nationale, qui semble aller dans une bonne direction

Cependant, ce sujet sera bien plus efficacement traité au niveau européen. En ce sens, la prochaine législature doit être l'occasion de progresser sur ces questions qui ont trait à la responsabilité sociétale des entreprises. Dans le cadre de cette mandature, j'ai défendu l'intégration dans le droit européen de dispositions contraignantes sur la RSE. Je crois que les entreprises européennes devraient se montrer exemplaires dans le respect des normes sociales et environnementales à l'international. Je souhaite en effet que l'action de nos entreprises soit conforme avec le respect de l'environnement et des droits humains partout dans le monde.



Pour finir, c'est avant tout au niveau global, mieux à même de mettre en place une régulation efficace qu'il serait souhaitable de progresser. L'Union, qui a acquis la personnalité juridique par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009 est représentée dans nombre d'instances onusiennes ou multilatérales. Nous devons faire en sorte que les représentants européens, ainsi que ceux des États membres, défendent ces questions dans les forums internationaux.

4. Réviser la politique commerciale, pour mieux prendre en compte la dimension sociale, environnementale et sociétale en instaurant des mécanismes de vérification et de contrôle contraignants pouvant rendre effectif le Système de Préférence Généralisé +, comme les suggèrent les deux résolutions du Parlement européen portant sur ce sujet : «Droits de l'Homme et normes sociales et environnementales dans les accords commerciaux internationaux » et « La responsabilité sociale des entreprises dans les accords de libre échange ».

Les accords commerciaux internationaux doivent être l'occasion pour l'UE de promouvoir les normes sociales et environnementales auprès de ses partenaires.

Le Parlement européen a adopté des rapports qui contiennent des propositions pour que les produits importés respectent les mêmes normes sociales et environnementales que les produits européens, et qu'en cas de dumping social ou environnemental des recours soient possibles tant auprès de l'OIT que d'une organisation mondiale de l'Environnement qu'il conviendrait de créer rapidement.

Les accords de libre-échange actuellement en cours de négociation doivent contenir des clauses sur les droits de l'homme mais aussi sur les normes économiques, sociales et environnementales à respecter; faute de quoi l'UE ne pourra plus faire

face à la concurrence déloyale de produits importés à bas coût mais de moindre qualité et nos partenaires verront l'accroissement des échanges commerciaux profiter seulement aux plus favorisés.

L'Union ne peut accepter plus longtemps sans réagir le dumping social, sanitaire, environnemental responsable de trop nombreuses délocalisations de notre territoire européen. Les coûts dérisoires de main-d'œuvre ou les conditions de travail déplorables ne doivent plus être considérés par la Commission comme des «avantages compétitifs naturels». Sur ce point, j'ai demandé vigoureusement un changement de doctrine de la Commission.

Ces exigences vis-à-vis de nos partenaires ne peuvent que nous pousser à être au moins aussi exigeants avec nos entreprises qui investissent à l'étranger. C'est pourquoi j'ai aussi vivement soutenu le rapport du Parlement sur "La responsabilité sociale des entreprises dans les accords de libre échange".



5. Exiger l'exemplarité des agences de financement du développement :

- **par l'adoption de pratiques exemplaires dans le cadre de la politique de coopération pour le développement : la Banque européenne d'Investissement doit exiger de la part de l'ensemble des entreprises qu'elle soutient, la transparence comptable pays par pays, la publication des contrats et des accords de ruling (accord préalable passé avec les administrations fiscales), et l'identification des bénéficiaires effectifs.**
- **de même, des procédures régulières entre la BEI et le Parlement doivent être mises en place afin d'assurer l'intégration des avancées internationales (en matière de RSE, de fiscalité, de lutte contre les accaparements de terres,...) au cadre de maîtrise des risques de la Banque.**

Un milliard quatre cents millions de personnes vivent avec moins d'un euro par jour dans le monde. L'Union européenne se doit d'agir contre cette réalité. Cela passe par une plus grande efficacité et une meilleure efficacité des politiques de coopération et d'aide au développement.

Comme toute politique, ces dernières doivent pouvoir être soumises à un suivi et une évaluation de la part des citoyens et de leurs représentants, d'où la nécessité d'une transparence et d'une lisibilité toujours plus importante.



6. Veiller à la cohérence des actions de développement de l'UE avec ses engagements internationaux, en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire par l'interpellation de l'Union européenne sur sa participation à la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du G8. Les parlementaires doivent interpeller la Commission sur son engagement au sein de cette initiative et

demander un reporting régulier afin d'effectuer un suivi des projets réalisés, de leurs impacts et d'y conditionner les financements et la participation européenne.

L'Union européenne est un acteur majeur du développement dans le monde. C'est pourquoi elle doit coordonner au mieux ses différents programmes en se dotant d'une feuille de route claire et précise, qui lui permettra d'arrêter ses priorités à court et moyen terme. Plus généralement, il est important que les politiques extérieures européennes en matière de commerce, d'agriculture ou de protection de l'environnement soient menées de façon cohérente et que l'ensemble de l'action de l'UE soit plus lisible.

Le Traité de l'Union européenne (TUE) mentionne spécifiquement le fait que l'Union européenne "veille à la cohérence entre les différents domaines de son action extérieure et entre ceux-ci et ses autres politiques" (article 21, paragraphe 3).

En tant que députée européenne j'ai travaillé en ce sens lors de cette dernière mandature. J'ai été rapporteur fictif sur deux rapports traitant de l'aide au développement, le rapport sur l'institution d'un instrument de financement de la coopération au développement et celui sur un instrument de financement de la coopération au développement.



7. Créer une obligation légale contraignante pour les acteurs économiques afin qu'ils exercent un devoir de diligence sur leurs chaînes d'approvisionnement.

Le Parlement va être amené à se pencher très prochainement sur ces questions puisque dès le mois de Juillet la Commission du commerce international aura à charge d'examiner une proposition de Règlement de la Commission européenne visant à instaurer une stratégie intégrée destinée à mettre un terme à l'utilisation des recettes tirées de l'exploitation minière pour financer des conflits armés. Le projet de Règlement de la Commission instituerait un mécanisme européen d'autocertification pour les importateurs d'étain, de tantale, de tungstène et d'or qui choisissent d'en importer dans l'Union de manière responsable. Ce régime imposerait ainsi aux entreprises européennes qui importent ces métaux et ces minerais d'exercer un «devoir de diligence» – en d'autres termes, d'éviter de nuire sur le terrain – en supervisant et en administrant leurs achats et leurs ventes conformément aux cinq étapes définies par l'OCDE dans son guide sur le devoir de diligence.



Une fois saisi de ce dossier, mes collègues parlementaires de la commission du commerce internationale et moi-même étudieront les moyens législatifs pour faire en sorte que les importateurs dans l'Union exercent bien un devoir de diligence sur leurs chaînes d'approvisionnement.

8. Étendre la portée du règlement.

La question de l'entendue du Règlement à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à davantage de ressources naturelles se posera sans aucun doute au moment de l'examen du texte en commission parlementaire. Mais d'ores et déjà j'ai à cœur que cette législation soit efficace et que son impact soit significatif.



Sur tous les sujets relatifs aux chaînes d'approvisionnement, que ce soit dans le domaine commercial, avec le marquage d'origine des produits, ou dans le domaine agroalimentaire, la délégation du Mouvement démocrate (MoDem) au Parlement européen s'est toujours très fermement positionnée en faveur de davantage de transparence et d'une meilleure traçabilité des produits.

9. Se mobiliser et faire pression sur les États membres pour qu'ils ratifient la Convention des Nations unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, instrument juridique mondial majeur. La ratification de cette Convention répondra ainsi à une triple nécessité, contribuant à la construction d'une gouvernance régionale, mondiale et multilatérale des questions de migrations :

- la construction d'une gouvernance fondée sur des instruments politiques et juridiques communs à l'échelle internationale ;
- la création d'espaces de concertation et de décision multilatérale, à l'échelle régionale et internationale ;
- l'ouverture de ces espaces aux acteurs de la société civile internationale.

Construire une politique de l'immigration humaine et raisonnable est un enjeu de société essentiel pour les prochaines années, mais qui ne pourra être adressé qu'au plan européen pour éviter les arrière-pensées électoralistes et les réflexes nationaux.

Il y a un modèle européen unique au monde alliant liberté, solidarité et place l'Homme, son développement, son autonomie, sa conscience, au cœur de toutes politiques. La protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille s'inscrit dans ce modèle européen soucieux des droits des personnes.



La création d'un permis unique de travail pour les ressortissants de pays tiers va dans la bonne direction. Je regrette néanmoins que ces derniers ne puissent pas jouir des mêmes traitements que les nationaux en matière de droits liés à l'emploi. Cela est contraire à l'égalité de traitement et n'est pas acceptable. Je me suis aussi battue au cours de cette mandature pour que les droits des travailleurs des pays de l'Union européenne et de leur famille soient respectés partout dans chaque État membre toujours dans le même esprit d'égalité de traitement que ce soit par la lutte contre les dérives, avec la révision du statut des travailleurs détachés et le renforcement de la lutte contre la fraude, ou par une meilleure information des travailleurs quant à leurs droits dans un pays qui n'est pas le leur.

Je me suis montrée et me montrerai toujours extrêmement soucieuse du droit des individus. Toute démarche pouvant les renforcer ou les garantir, aussi bien au niveau européen qu'international, aura mon soutien.

10. Appliquer de manière effective cette Convention et s'engager à soumettre le rapport d'application devant le Comité des Nations unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille tous les 4 ans.

Toute Convention nécessite un suivi de son application, il en va de la responsabilité et la crédibilité des parties prenantes.

